



**Comme il fallait s'y attendre, le secrétaire National à la communication du parti au pouvoir, le Pr Jaques Fame Ndongo, vient de répondre à Maurice Kamto, leader du MRC, qui, dans une adresse spéciale à la Nation, le 1er juin dernier, a alerté le peuple sur les séries de manœuvres qui ont lieu en ce moment au sommet de l'Etat pour une passation de pouvoir de gré à gré.**

Action -réaction, le Grand Chancelier des ordres académiques, sous sa casquette de secrétaire National à la communication du RDPC, convoque ici les grandes formules, y compris littéraires pour contrer et déconstruire le discours de l'opposant.

**Voici la réponse kilométrique de celui qui est par ailleurs Ministre de l'Enseignement supérieur à Maurice Kamto**

RASSEMBLEMENT DEMOCRATIQUE DU PEUPLE  
CAMEROUNAIS (RDPC)  
*Unité-Progress-Démocratie*  
-----  
COMITE CENTRAL  
-----  
SECRETARIAT GENERAL  
-----  
SECRETARIAT A LA COMMUNICATION  
-----



CAMEROON PEOPLE'S DEMOCRATIC MOVEMENT  
(CPDM)  
*Unity-Progress-Democracy*  
-----  
CENTRAL COMMITTEE  
-----  
GENERAL SECRETARIAT  
-----  
COMMUNICATION SECRETARIAT  
-----

Yaoundé, le 05 juin 2020

## MAURICE KAMTO DESORMAIS CONFINE ... DANS SON MANUEL DE POLITIQUE - FICTION

### **1- Une imagination féconde et vagabonde**

Alors que, sous la conduite pugnace et tenace de Son Excellence Paul BIYA, Président de la République, Chef de l'Etat, le Cameroun tout entier mène, avec perspicacité, une bataille épique contre le coronavirus (une hydre planétaire et délétère), M. Maurice Kamto vient d'ouvrir une autre page cocasse de son insipide manuel de politique-fiction : « la succession de gré à gré » et le refus d'une nouvelle élection sans la résolution politique préalable du conflit armé dans les régions du Nord-Ouest et du Sud-Ouest et sans la réforme consensuelle du système électoral.

Tel Don Quichotte de la Manche se battant ubuesquement contre les moulins à vent, le président élu ... du MRC livre un combat picaresque contre une pieuvre fantasque sortie du magma effervescent et incandescent de son imagination féconde et vagabonde mais incapable de dompter la Joconde (l'un des plus beaux tableaux de l'Histoire de la peinture. Il fut créé par Léonard de Vinci, artiste à l'imagination éblouissante).

#### **Rappels :**

- 1-1- « **Le gré à gré** » **successoral n'existe pas dans notre Constitution.** Il ne peut donc être utilisé par qui que ce soit, a fortiori par le Président Paul BIYA, légaliste pur et dur qui est à la tête d'un Etat de Droit qu'il a façonné inlassablement depuis son accession à la magistrature suprême. Cet Etat fonctionne avec des lois connues de tous et applicables à tous. Au demeurant, « nul n'est censé ignorer la loi », précisent les juristes, ou encore « *dura lex, sed lex* » (la loi est dure, mais, c'est la loi). Les rumeurs sur une prétendue succession de gré à gré relèvent donc de l'imaginaire, la Constitution ne prévoyant pas ce cas de figure anti-démocratique, car, seules des élections libres et transparentes permettent, au Cameroun, d'accéder au sommet de l'Etat. Tout le reste participe de la désinformation et du viol des consciences.



1-2- **La résolution de la crise du Nord-Ouest et du Sud-Ouest.** Elle est en train d'être résolue avec tous et pour tous. Le Grand Dialogue National, présidé par M. le Premier Ministre, Chef du Gouvernement, le Dr Joseph Dion Ngute, sur Très Hautes Instructions du Chef de l'Etat, avait vu la participation des représentants des forces politiques, économiques, sociologiques, religieuses du Cameroun (y compris les groupes armés et les Camerounais de la diaspora). Les débats furent exhaustifs et francs. Les invités ont formulé des propositions pertinentes et réalistes, en vue de la résolution progressive de cette crise. Que croyez-vous que le MRC fit? Il opta pour la politique de la chaise vide.

1-3- **La réforme du système électoral camerounais** passe par un projet de loi ou une proposition de loi. Au Cameroun, il n'y a pas de loi d'initiative populaire (constitutionnalisme « démotique »). Nous sommes dans un régime de démocratie représentative. Cela signifie que les citoyens s'expriment directement, en matière de Droit constitutionnel, soit par l'élection de leurs représentants, soit par voie de référendum.

On ne peut donc pas être volontairement hors du Parlement et exiger une « réforme consensuelle du système électoral ». Evidemment, si l'on dirige un Parti sans majorité au Parlement et, qui pis est, si ce Parti n'a ni député, ni sénateur, comment pourrait-il faire voter une proposition de loi ? Qui a refusé d'aller aux élections législatives et municipales après avoir pourtant été classé 2<sup>ème</sup> à l'élection présidentielle du 07 octobre 2018, avec le même système électoral aujourd'hui voué aux gémonies par ce Parti ? « Nul ne peut se prévaloir de sa propre turpitude », affirment les juristes. En outre, pourquoi M. Kamto veut-il une chose et son contraire ? Il viole allègrement le principe aristotélicien du tiers-exclu : « A ne peut pas être égal à non A ». Où est la logique ? Aux calendes grecques.

## 2- Il caquette, guette, quête. Mais rejette les urnes.

Encore une fois, M. Kamto caquette (il parle sans arrêt, de choses futiles) ; il guette et il quête le regard affectueux voire compatissant du peuple camerounais. Au grand dam du « tireur de pénalty » (qui met toujours le ballon hors des buts), le peuple n'en a cure. Il ne regarde pas celui qui implore, pathétiquement, mais en vain, son regard souverain. Et qui, paradoxalement, rejette les urnes. Intrépide et herculéen, le peuple

poursuit courageusement, tel un héros cornélien, sa mission patriotique et salvatrice pour l'unité, la paix, le développement économique, social et culturel de notre cher et beau pays. Le président élu ... du MRC prêche donc dans le désert de ses rêves loufoques. Ni ses multiples appels presque spartiates à l'insurrection, ni ses ultimata baroques adressés au Chef de l'Etat, ni sa velléité farcesque de saisir le Président de l'Assemblée Nationale, en excipant d'une chimérique « vacance du pouvoir », (mais en ignorant l'article 81, alinéa 1 du règlement intérieur de cette Chambre) n'ont trouvé grâce aux yeux du peuple camerounais qui « **sait bien discerner la vanité de la vérité** » (dixit le Président Paul BIYA, à Yaoundé, le 4 octobre 1991, tournée dans le Centre). Malgré ces échecs répétitifs, l'auteur fictif du « manuel de politique – fiction » et du « droit imaginaire » revient à la charge avec un canular qui pourrait, croit-il, créer l'étincelle qui embrasera le Cameroun et ouvrirait au Maître de Conférences en Droit constitutionnel les voies majestueuses d'Etoudi. Amnésique, il ne se souvient plus du discours prononcé par le Président Paul BIYA à Bafoussam, le 12 septembre 1991, lors de sa tournée dans la province (c'était le terme de l'époque) de l'Ouest : « **une démocratie ne peut pas confisquer la liberté. Le pouvoir appartient au peuple. Personne ne peut se l'approprier par la force ou l'intimidation ou alors, c'est la fin de la démocratie** ». En ces temps-là, M. Kamto quêtait (implicitement ou non) un poste ministériel auprès du Président Paul BIYA (qu'il juge aujourd'hui, « illégal et illégitime », sans en administrer la moindre preuve juridique). Il obtint ce maroquin et assumait pleinement ses fonctions pendant sept ans, sans oser contester la légitimité et la transparence du scrutin présidentiel à l'issue duquel il fut nommé au gouvernement. Il ne remit en cause aucun « iota » du système électoral qu'il exècre aujourd'hui.

Après un « septennat ministériel » (08 décembre 2004 – 30 novembre 2011), il démissionna du gouvernement (c'est son droit) et à l'issue de son échec à l'élection présidentielle du 7 octobre 2018, il s'auto-proclama, pompeusement, « président élu » (sans complément de nom). Qui pis est, il accrédite, aujourd'hui, la thèse d'une « succession de gré à gré » qui se préparerait au sommet de l'Etat.

### **3- D'où vient l'expression « gré à gré » ?**

M. Maurice Kamto a choisi un substantif qui fonctionne merveilleusement dans le lexique économique et commercial. Dans l'imagerie populaire, ce vocable connote le copinage, le népotisme, le choix préférentiel et quasi discrétionnaire, sinon arbitraire. M. Kamto l'incruste subrepticement dans le champ lexical politique, alors que la Constitution



l'ignore. Conséquence hâtive : le pouvoir de Yaoundé préparerait une grande escroquerie politique (un passage en force : **au profit de qui, quand, où, comment et pourquoi ?** Sur ces questions élémentaires en sciences sociales, M. Kamto est peu loquace. Revenons à cette expression galvaudée.

Le lexème « gré » vient du latin (nominatif singulier) « gratus » et plus précisément de l'accusatif singulier « gratum » (évolution phonétique populaire contrairement à l'évolution savante qui a donné « gratifier », « gratification » etc.). Il signifie « ce qui est agréable », « ce qui fait plaisir », « ce qui est charmant ». Exemple : « mihi gratissimum feceris » (tu me feras un grand plaisir). Quant à l'archilexème « gré à gré », il se rapporte (consécutivement au champ sémantique précédent) à un acte contracté à l'amiable. Il fonctionne surtout dans le lexique économique et commercial. Dans le champ notionnel politique, il est sarcastique et connote un arrangement amical ; émotionnel voire dolosif (dans le génotexte ou texte caché, il renvoie à la « République des copains et des coquins »), ce qui n'est pas le cas du Cameroun où le respect de la Constitution est sacré. En effet, notre Loi Fondamentale n'a pas prévu un quelconque « marché politique de gré à gré », alors que dans le registre sémantique économique et commercial, cette expression fonctionne couramment et sa légalité est avérée, conformément aux conditions prévues par les lois et règlements de la République.

#### **4- Une ruse sans Muse ni écluse**

Je m'en vais maintenant dévoiler (enlever le voile qui cache) la ruse de M. Maurice Kamto. Elle consiste à procéder à ce qu'on appelle, en linguistique, la « concaténation » (du latin « cum » = avec et « catena » = chaîne), c'est-à-dire un enchaînement des causes et des effets, des éléments constitutifs d'une phrase. Ce mot est proche de « l'attraction modale » (en études latines). Explication : comme, le « gré à gré » économique et commercial connote (sans nécessairement dénoter) un zeste de « copinage » et de « proximité relationnelle », comme il n'induit pas nécessairement le recours à la concurrence et à la compétition entre plusieurs soumissionnaires. Le soupçon spécieux au plan politique concerne un postulat (non vérifié) de « passage en force » dans le champ successoral. L'objectif est de couvrir d'opprobre le Président Paul BIYA et son régime avec des apories, des arguties et des procès d'intention. Mais, une ruse sans Muse ni écluse est contre-productive.

#### **5- « Il ne faut pas jouer avec le Cameroun »**

Le Cameroun n'est ni un califat, ni une monarchie, ni une autocratie, ni une oligarchie, ni une ploutocratie. C'est une démocratie avancée. Tel est le credo du Chef de l'Etat, S.E. Paul



BIYA. Et telle est la réalité visible et intelligible. Par ailleurs, au Cameroun, la succession n'est pas d'actualité : le Chef de l'Etat, Son Excellence Paul BIYA, vient d'être réélu, avec une majorité confortable pour un mandat de 7 ans (71,28 % des suffrages valablement exprimés). Le peuple camerounais, libre et maître de son destin, lui a renouvelé sa confiance à travers les urnes. C'est par cette modalité démocratique que se fera la succession à la tête de l'Etat, lorsque l'Histoire en son temps, sortira de son Olympe dogmatique (pour paraphraser le brillantissime philosophe allemand, Emmanuel Kant qui parlait du « sommeil dogmatique »).

Qui plus est, nous avons un Président de la République qui est physiologiquement, intellectuellement, psychologiquement, moralement pugnace et pro-actif. Nous voyons tous sa ténacité dans la conduite lucide du combat titanesque que tous les segments sociaux livrent au quotidien contre le coronavirus. Nous avons tous été témoins, grâce aux médias classiques et cybernétiques, de sa pétulance étincelante à travers son message à la Nation, le 19 mai 2020. Nous voyons tous, au quotidien, le soutien indéfectible d'une très large majorité de Camerounais à sa personne, à sa politique et à sa vision programmatique. Voilà « **la matérialité des faits** » (pour parler comme les juristes) dont dispose tout analyste politique rigoureux et méticuleux. Ces faits parlent d'eux-mêmes, par-delà les colportages et les rumeurs loufoques qui sont lovés dans le subconscient surréaliste et lugubre de ceux qui veulent détourner le peuple camerounais du vaste chantier de la construction de notre Etat : le Cameroun sera toujours plus uni, stable, apaisé, solidaire et prospère. Il continuera d'entretenir des relations d'amitié, de fraternité et de coopération fructueuse avec toutes les Nations respectueuses de son indépendance et de sa souveraineté.

A ceux qui, ayant tourné le dos aux élections démocratiques et transparentes (n'ayant aucun Conseiller municipal, aucun Maire, aucun Député, aucun Sénateur) et caressant le malicieux et pernicieux espoir d'accéder au pouvoir par des raccourcis anti-démocratiques, le RDPC rappelle ces propos d'une clarté fascinante que le Chef de l'Etat (Président National du RDPC) avait tenus lors de son message à la Nation, après la visite des provinces, le 11 novembre 1991 :

**« Des élections libres sont le seul moyen qui puisse donner à tous les Camerounais une chance égale de participer à la gestion des affaires publiques. Des élections libres, c'est la garantie du respect de la volonté du peuple. Au Cameroun, la volonté du peuple s'exprimera à travers des élections libres ».**

Le futur simple (« s'exprimera ») utilisé par le Président Paul BIYA (qui a étudié le latin, le grec, l'ancien français et, bien sûr, le français moderne et contemporain) a, dans ce



contexte, une valeur atemporelle : dans notre pays, la volonté du peuple s'exprime et s'exprimera toujours à travers des élections libres. Sous-entendu : tout Camerounais (quelles que soient ses affinités politiques, sociologiques, socio-professionnelles, religieuses ou philosophiques) a le droit de se présenter à toute élection libre, pour autant qu'il remplisse les conditions prévues par la loi et édictées par chaque Parti politique légalisé qui aura investi (selon ses propres modalités) le ou les candidats à telle ou telle consultation populaire. **Au RDPC, chacun le sait, le Président National du RDPC est le candidat du Parti « aux élections présidentielles ». Et ce Président National a un nom : M. Paul BIYA.**

Que ceux qui supputent sur la « succession de gré à gré » qui se préparerait et qui se préciserait nous donnent le nom du nouveau Président National du RDPC qui sortirait bientôt (selon leurs dires fantaisistes, et si tant est qu'ils connaissent les textes de base du Parti) d'un Congrès ordinaire du RDPC ou d'une réunion du Bureau politique. Puisqu'ils auraient des informations puisées, semblerait-il (à en croire leurs forfanteries), à bonne source, pourquoi restent-ils muets comme des carpes sur ces éléments factuels ? Jusqu'à preuve du contraire, tout porte à croire que nous sommes en pleine « **politique - fiction** ». D'aucuns y ont trouvé, selon toute vraisemblance, un délicieux **confinement**. Seule « grande révélation ultra-confidentielle » de ces piêtres oracles : « l'heure est grave : la succession de gré à gré se prépare ! ». Pauvres aruspices à la petite semelle : « tout ça pour ça ? » S'exclamerait, goguenard, le Camerounais lambda. Avertissement du Président Paul BIYA : « **ceux qui passent leur temps à critiquer nos options et nos actions, qu'ont-ils réellement proposé comme solutions de rechange ? Vous les connaissez tous... Ils parlent de choses qu'ils ne connaissent pas et ne comprennent pas.... Et, comme par enchantement, ils prétendent tous être devenus de grands hommes d'Etat. Il ne faut pas jouer avec le Cameroun** ». (Message à la Nation, à la veille de l'élection présidentielle. Yaoundé, le 10 octobre 1992).



**Pr Jacques FAME NDONGO,**  
Secrétaire à la Communication du  
Comité Central du RDPC,  
Membre du Bureau Politique

